



MON ARTISAN COUP DE CŒUR Salon des Métiers d'Art de Châteaugiron – Edition 2023 Règlement du Concours

ARTICLE 1 : OBJET - GENERALITES

La Ville de Châteaugiron, ci-après dénommée Organisateur, Le Château, boulevard Julien et Pierre Gourdel 35410 CHATEAUGIRON représentée par M. Le Maire Yves RENAULT organise un concours « Mon artisan Coup de cœur_SMAC 2023 » dans le cadre du Salon des Métiers d'Art ayant lieu du vendredi 24 au dimanche 26 mars 2023 à Châteaugiron. Ce concours est ouvert au public (Voir définition à l'article 2).

Ce concours « Mon artisan Coup de cœur_SMAC 2023 » vise à promouvoir la création artistique et les artisans d'art présents sur l'édition 2023 du Salon des Métiers d'Art de Châteaugiron (SMAC).

La participation à ce concours est gratuite, sans conditions d'achat et implique l'entière acceptation de ce présent règlement.

Les conditions prévues ci-dessous impliquent deux gagnants : un artisan d'art référencé sur le salon, élu par le public et un participant, tiré au sort.

Le concours est ouvert du vendredi 24 mars 2023 à 16h au dimanche 26 mars 2023 à 15h.

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS AU VOTE

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure exception faite pour les organisateurs (élus, membres du personnel de la mairie de Châteaugiron) et leur famille.

Le concours n'est pas ouvert aux artisans référencés sur le SMAC édition 2023.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification nécessaire concernant l'identité des participants.

Les bulletins incomplets ou illisibles ne seront pas pris en compte.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Les participants au concours pourront voter pour leur « artisan Coup de cœur _SMAC 2023 » selon deux modalités :

- Vote par bulletin de jeu (inséré dans le catalogue des exposants du Salon édition 2023 et disponible sur les stands des artisans). Les bulletins pourront être déposés dans les urnes prévues à cet effet disponibles sur le salon du vendredi 24 mars 2023 à 16h au dimanche 26 mars 2023 à 15h.
- Vote en ligne via le QR Code intégré aux bulletins de jeu du vendredi 24 mars 2023 à 16h jusqu'au dimanche 26 mars 2023 à 15h. A l'issue de cette date, le formulaire ne sera plus accessible.

Date limite de dépôt des bulletins de jeu (papier et numérique) dimanche 26 mars 2023 à 15h.

Ne seront pris en considération que les votes par bulletin ci-dessus nommés. Tout autre mode de participation sera irrecevable et considéré comme nul par l'organisateur.



Il ne sera pris en compte **qu'une seule participation par personne** (même nom, même adresse électronique).

ARTICLE 4 : DETERMINATION DES LAUREATS

Ce concours donne lieu à deux lauréats :

- **Un lauréat artisan d'art** déterminé par le vote du public. Clôture des votes le dimanche 26 mars 2023 à 15h (retrait des urnes et clôture du vote électronique). La comptabilisation du nombre de votes papier et votes numériques déterminera le lauréat du concours.
- **Un participant au vote.** Un tirage au sort sera effectué parmi les bulletins de participation (papier + numérique) ayant voté pour l'artisan lauréat. Tous les bulletins de jeux ayant permis d'élire l'artisan lauréat seront mis en jeu pour le tirage au sort et pour déterminer le participant gagnant. Le tirage au sort sera effectué en public le dimanche 26 mars 2023 à partir de 17h.

ARTICLE 5 : DOTATIONS

- **Dotation lauréat artisan.** L'artisan lauréat du concours se verra récompensé par :
 - L'achat de « création » par la ville d'un montant de 200 € TTC remis en lot au gagnant du public
- **Dotation gagnant public.** Le gagnant se verra offrir :
 - Une création de l'artisan lauréat d'une valeur de 200€ TTC
 - ou un Chèque cadeau d'une valeur identique 200€ TTC à valoir chez l'artisan lauréat du prix « Mon artisan Coup de Cœur_SMAC 2023 ».

Les lots ne sont pas interchangeables et ne pourront donner lieu à une remise numéraire.

ARTICLE 6 : REMISE DE LA DOTATION

La dotation à l'artisan lauréat sera remise par M. Le Maire de Châteaugiron Yves RENAULT, ou son représentant, dimanche 26 mars 2023 à l'issue des résultats.

Le gagnant du concours sera contacté par téléphone et mail à l'issue du tirage au sort le dimanche 26 mars 2023 à partir de 17h. Sans réponse du gagnant au-delà du 15 avril 2023, le lot restera propriété de l'organisateur.

La remise de la dotation au gagnant du vote devra être effectuée par l'artisan **au plus tard le 26 septembre 2023**. Un bon de commande d'une valeur de 200 € TTC sera remis par l'organisateur, Ville de Châteaugiron, à l'artisan Lauréat. L'artisan remettra à la ville un justificatif ou un devis du montant de la dotation d'une valeur de 200€ TTC.

Sur preuve de dépôt de la dotation (mail de confirmation de l'artisan et du gagnant), une facture (incluant les frais de port de 50 € TTC maximum) pourra être transmise par l'artisan à la mairie de Châteaugiron pour règlement (mandat administratif) **au plus tard le 30 novembre 2023**.

En cas de non-respect des dates indiquées ci-dessus, l'organisateur, Ville de Châteaugiron décline toute responsabilité.

ARTICLE 7 : DATES

Le concours « Mon artisan coup de cœur_SMAC 2023 » est ouvert du vendredi 24 mars 2023 à 16h au dimanche 26 mars 2023 à 15h.

- **Les votes par bulletin papier** sont ouverts du vendredi 24 mars 2023 à 16h au dimanche 26 mars 2023 à 15h. Les bulletins peuvent être déposés dans les urnes prévues à cet effet disponibles sur le salon du vendredi 24 mars à 16h au dimanche 26 mars à 15h (retrait des urnes le dimanche 26 mars à 15h).



- **Les votes par voie numérique (QR Code présent sur les bulletins de jeux)** sont ouverts du vendredi 24 mars à 16h au dimanche 26 mars 2023 à 15h (suppression du formulaire le dimanche 26 mars à 15h)

Au-delà des dates et jours indiqués ci-dessus, les bulletins de vote ne seront pas pris en compte.

ARTICLE 8 : REPORT MODIFICATION OU ANNULATION

L'organisateur, Ville de Châteaugiron, ne saurait être tenu responsable si par suite de force majeure ou d'une cause indépendante de sa volonté n'ayant pas la nature d'un cas de force majeure, le Concours « Mon artisan Coup de cœur _ SMAC 2023 » devait être reporté, modifié ou annulé.

ARTICLE 9 : AUTORISATION DROIT A LIMAGE

En participant au concours « Mon artisan coup de coeur_SMAC 2023 », les participants acceptent que soient mentionnés leurs nom, prénom et portrait, sur tout support de communication de la Ville de Châteaugiron et dans les articles de presse relatifs à cette manifestation.

ARTICLE 10 : DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement est disponible sur le site internet de la ville de Châteaugiron et peut être transmis sur simple demande à communication@ville-chateaugiron.fr

ARTICLE 10 : DONNEES PERSONNELLES

Pour participer au jeu, les personnes doivent renseigner leur nom, prénom, adresse mail et numéro de téléphone. Les informations portées par les participants sur les bulletins de jeux ont un caractère obligatoire et sont recueillies par la Ville de Châteaugiron pour des statistiques et l'envoi exclusif des Catalogues du Salon des Métiers d'Art des éditions suivantes. En aucun cas ces données ne seront communiquées à des tiers.

Conformément au cadre juridique sur la protection des données personnelles en vigueur (Règlement Général de Protection des Données - RGPD et Loi Informatique et Libertés modifiée), les participants disposent d'un droit d'accès de rectification et de verrouillage des informations en écrivant à : Ville de Châteaugiron Service communication, Le Château boulevard Julien et Pierre GOURDEL 35410 CHATEAUGIRON ou par mail à : communication@ville-chateaugiron.fr

Fait à Châteaugiron, le 8/03/2023